

## **CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION OFFERPASS**

Le présent contrat est conclu entre

DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT

et l'EDITEUR qui intègre le moyen de paiement OFFERPASS

Il a été préalablement établi que

La société DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT, spécialisée dans les solutions de paiement et de micropaiement, exploite la plateforme de paiement sponsorisée OFFERPASS.

L'EDITEUR souhaite intégrer OFFERPASS comme moyen de paiement pour permettre à ses clients d'acquérir des services payants. En cochant la case « J'ai lu et accepté les conditions générales d'utilisation », cette action constitue la signature électronique de l'EDITEUR et la preuve de son acceptation des présentes CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, et constituera à partir de ce moment-là un contrat entre l'EDITEUR et DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT.

### **1. DEFINITIONS**

L'EDITEUR désigne une personne physique ou morale ayant un accord contractuel avec DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT pour intégrer OFFERPASS sur son ou ses site(s).

OFFERPASS est une plateforme de paiement sponsorisé, disponible sur le(s) site(s) de l'EDITEUR, qui permet à un internaute de faire sponsoriser l'achat d'un bien ou d'un service par un ANNONCEUR.

L'ANNONCEUR désigne une personne physique ou morale ayant conclu un accord contractuel avec DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT pour la promotion de son ou ses offres et services sur OFFERPASS.

Les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES recouvrent les informations, documents ou données de toute nature, et notamment techniques, confiées et transmises par tout moyen (écrit ou oral) et de quelque nature qu'elles soient par DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT pour la mise en place et l'exploitation d'OFFERPASS.

Le REVENU NET REVERSE A L'EDITEUR désigne la rémunération de l'action générée (souscription à une newsletter, inscription à un service, participation à un jeu, etc) moins les frais payés à des tierces parties et la commission de DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT.

### **2. SERVICES ET OBLIGATIONS DE DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT**

DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT met à disposition de l'EDITEUR la plateforme de paiement sponsorisé OFFERPASS et agit en tant qu'intermédiaire et tiers de confiance entre l'EDITEUR et l'ANNONCEUR.

Pour toute la durée du contrat, DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT s'engage à garantir la licence, la bonne exploitation et la maintenance de la plateforme OFFERPASS.

DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT fera tout ce qui est raisonnablement en son pouvoir pour garantir la qualité du service.

DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT prendra toutes les précautions nécessaires pour détecter, prévenir et empêcher les actions manuelles ou automatiques frauduleuses (robots, scripts, programmes automatisés, etc) en relation avec les annonces mises en avant sur OFFERPASS.

DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT ne peut cependant pas garantir la qualité et la quantité des offres soumises par l'ANNONCEUR.

DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT se réserve le droit de suspendre sans préavis ou de résilier l'ensemble des prestations fournies sans que cette suspension ou résiliation puisse ouvrir droit à quelque indemnité que ce soit.

### **3. OBLIGATIONS DE L'EDITEUR**

L'EDITEUR doit afficher les annonces soumises par les ANNONCEURS et qui cherchent à promouvoir leurs services sur OFFERPASS, en accord avec DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT ou d'un commun accord entre les parties, sur son ou ses site(s) qu'il édite, possède, contrôle ou gère.

L'EDITEUR devra avoir validé chacun de son ou ses site(s) auprès des équipes OFFERPASS. Toute diffusion, action publicitaire, ou transformation identifiée sur un ou des site(s) non validé(s) par OFFERPASS entraînera une annulation de l'ensemble des gains du compte de l'éditeur ainsi qu'une radiation de son ou ses site(s) de l'offre OFFERPASS.

L'EDITEUR s'engage à utiliser ses meilleurs efforts commerciaux pour promouvoir la plateforme OFFERPASS sur son ou ses site(s).

L'EDITEUR est responsable de toute action, manuelle ou automatique frauduleuse (robots, scripts, programmes automatisés etc) effectuée sur OFFERPASS par ses clients, sur son ou ses site(s), et doit en conséquence prendre toutes les mesures nécessaires pour prévenir de telles actions.

L'EDITEUR doit coopérer de bonne fois avec DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT et utiliser OFFERPASS uniquement dans les conditions stipulées dans le présent contrat.

L'utilisation d'OFFERPASS nécessite que l'utilisateur surveille le trafic, en utilisation au code, un même internaute ne doit pas faire plus de 50 codes OFFERPASS par mois (sans quoi il ne respecte pas la règle de 1 offre par foyer).

L'utilisateur ne doit pas utiliser OFFERPASS comme seul moyen de paiement. Celui-ci vient en complément au minimum du SMS et de l'Audiotel. Toute utilisation anormale de ce moyen de paiement entraînera la fermeture du compte DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT et au blocage des gains.

### **4. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

L'EDITEUR ne peut pas licencier la plateforme OFFERPASS ou céder ses droits et obligations découlant des présentes CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, sans l'autorisation expresse et écrite de DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT.

L'EDITEUR ne peut effectuer aucune modification quelle qu'elle soit sur la plateforme (Graphique, technique, etc).

A compter de l'acceptation des CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION, l'EDITEUR s'engage, et ce pour vingt-quatre (24) mois, à ne pas développer, licencier ou vendre, directement ou indirectement, tout type de software, technologie ou matériel qui sont identiques, similaires ou en compétition à la plateforme OFFERPASS.

### **5. RÉMUNÉRATION**

L'EDITEUR recevra chaque mois un appel à facture ou un bulletin de redevance reprenant le revenu net reversé qui lui sera reversé. Le détail du chiffre d'affaires par campagne sera indiqué.

L'unité de monnaie sera l'Euro, la Livre Sterling ou le Dollar Américain, en fonction du pays dans lequel DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT mettra à disposition OFFERPASS à l'EDITEUR.

### **6. DURÉE DU CONTRAT ET RÉSILIATION**

Le présent contrat est conclu de façon non exclusive entre DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT et l'EDITEUR pour une durée indéterminée.

Chacune des parties peut mettre fin au contrat à tout moment, en communiquant donnant à l'autre un avis de terminaison, par tout moyen à sa convenance, quarante-huit (48) heures à l'avance.

## **7. LIMITATION DES RESPONSABILITÉS**

En aucun cas DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT et ses collaborateurs ne peuvent être tenus responsables envers l'EDITEUR ou envers des tiers de tout dommage en relation avec ce contrat et la mise en place de la plateforme OFFERPASS, à moins que ceux-ci ne soit intentionnels ou causés par négligence.

L'ANNONCEUR renonce expressément à toute garantie, expresse ou légale, y compris de façon non limitative à toute garantie légale concernant les vices cachés, l'éviction, la commercialité ou l'adéquation à un usage particulier, en relation avec ce contrat.

Dans le cas où l'ANNONCEUR ne respecterait pas les conditions et obligations afférentes à la plateforme OFFERPASS, la responsabilité de DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT ne pourra être recherchée en aucun cas par l'EDITEUR.

## **8. CONFIDENTIALITÉ**

L'ANNONCEUR s'engage formellement à n'utiliser les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES confiées par DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT qu'aux seules fins de la mise en place et l'exploitation de la plateforme OFFERPASS.

L'ANNONCEUR doit informer DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT d'une quelconque violation des obligations imposées par le présent contrat et fournir toute assistance possible afin de minimiser les effets d'une telle violation.

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux informations :

1. qui étaient dans le domaine public avant la date de leur divulgation ou communication, ou qui tomberont dans le domaine public après cette date, sans violation du présent contrat,
2. qui ont été reçues d'un tiers de manière licite et ne sont pas couvertes par une obligation de confidentialité;
3. qui seraient déjà en possession de l'EDITEUR, de façon non confidentielle, préalablement à leur transmission par DIGITAL VIRGO ENTERTAINMENT,
4. que la loi, la réglementation applicable ou une décision de justice obligerait à divulguer.

L'EDITEUR s'engage également, à appliquer le plus haut niveau de protection et à garder confidentielles les informations relatives aux données d'accès de la plateforme OFFERPASS (login, mots de passe etc.), et à toute mise à jour ultérieure de ces informations.

## **9. LOI APPLICABLE ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Le présent contrat régit par le droit français.

En cas de litige sur le présent contrat, les parties s'engagent à tenter de trouver un accord amiable. Si elles ne parviennent pas à cet accord, le litige sera soumis au Tribunal de Commerce de Paris.